

Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative - Prorogation de la convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 24 juin 1996, le Conseil Municipal approuvait la convention quinquennale qui définissait les missions confiées à l'OTSI de la Ville de Besançon, les moyens qui lui étaient accordés et le suivi de l'activité de l'OTSI.

Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2000. En raison des incertitudes concernant les transferts de compétence de la Ville à la future structure d'agglomération en matière de tourisme dans le courant de l'année 2001, il est envisagé de proroger la convention actuelle.

Sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de proroger de deux ans maximum la convention actuelle afin de permettre à la Ville et à la future communauté d'agglomération d'engager la réflexion sur la politique touristique à mettre en place, la composition et le rôle de l'Office du Tourisme et engager les procédures nécessaires.

«M. DINTROZ : On touche sur ce rapport, à quelque chose de très délicat. En général, quand on ne veut pas faire grand chose on crée une commission mais là on proroge et quelque part ça me gêne qu'on s'appuie sur la communauté d'agglomération pour proroger cela parce que Besançon doit se comporter en leader sur le plan touristique pour pouvoir faire une réelle promotion. Là où le bât me blesse, c'est que la réflexion touristique existe actuellement dans les cartons à Besançon. Les difficultés sont venues de la succession, j'allais dire de 4 présidents pour des raisons diverses et notamment feu M. BOICHON, à qui je dois rendre hommage sur la qualité du travail qui est fait puisque je me suis trouvé à l'Office du Tourisme au conseil d'administration. Un audit a été fait, qui, excusez-moi de vous le dire, est très peu élogieux quant à l'action touristique municipale, sur la façon dont on met en avant tous nos atouts. Cet audit existe, M. BOICHON avait réellement mis sur rails un progrès important, et prolonger ou reporter à deux ans une action qui pourrait être enclenchée beaucoup plus rapidement me semble dommageable pour la ville et pour accompagner Besançon Congrès puisqu'on vient de s'apercevoir qu'en 3 ou 4 ans les congrès avaient baissé de 50 % sur Besançon, ce qui est quand même quelque chose de très grave. La situation est tellement concurrentielle et vous avez les moyens, vous avez tout dans vos cartons et vous avez les personnes en place pour lancer une action beaucoup plus forte et aller bien plus vite que d'attendre deux ans sur le même schéma.

M. LE MAIRE : Monsieur DINTROZ, il n'est pas question d'attendre deux ans. Nous avons une convention avec l'Office du Tourisme jusqu'au 31 décembre 2000. Au 1^{er} janvier 2001, nous mettons en place une structure d'agglomération dont l'une des compétences est justement le tourisme. Alors on prolonge pour l'instant le contrat qui pourra être ensuite repris par la communauté d'agglomération avec des avenants, etc. à convenir différemment, mais je crois que ce n'est pas retardé du tout. Et les dossiers qui sont pour l'instant comme vous le dites plutôt en souffrance, en réflexion, seront repris nécessairement par la communauté d'agglomération donc on ne perd pas de temps, au contraire on assure qu'à partir du 1^{er} janvier 2001, c'est à la communauté d'agglomération de prendre en charge le tourisme à Besançon et dans l'agglomération toute entière. Mais le responsable de l'Office du Tourisme, Robert CHRISTELLE, veut ajouter quelque chose.

M. CHRISTELLE : Je veux simplement compléter vos propos, tout cela pour apporter une réflexion supplémentaire à M. DINTROZ. Ce n'est pas un audit qui a été fait mais une étude touristique, c'est différent. Elle sera validée seulement le 16 novembre à 18 heures. Donc, pour l'instant il n'y a pas d'audit sur le tourisme bisontin et justement dans cette étude, il ressort que nous devrions pratiquer un audit sur l'Office du Tourisme à Besançon. C'était la précision que je voulais apporter.

Cela dit, comme vient de l'expliquer M. le Maire, c'est vrai que l'Office ne veut pas se donner deux ans supplémentaires, non bien au contraire, et vous faites partie de ceux qui collaborent au travail de l'Office, Monsieur DINTROZ. Simplement, ce qu'il faut voir aujourd'hui c'est que nous sommes en train de travailler sur différentes propositions, notamment la révision des statuts, que va devenir l'Office au niveau de Besançon et au niveau de la communauté d'agglomération, et c'est pourquoi la Ville aujourd'hui se donne également le temps de la réflexion ainsi que la communauté d'agglomération pour qu'on puisse profiter de ses fruits et que tout le bénéfice en revienne à Besançon et bien entendu à la communauté d'agglomération. On ne peut parler de niveau touristique aujourd'hui à Besançon sans citer la Saline Royale d'Arc-et-Senans qui ne fait même pas partie de la communauté d'agglomération, on ne peut pas oublier les grottes d'Osselle ou le musée de Nancray pour ne citer que les principaux sites visités.

M. DUVERGET : Puisqu'on en est à la réflexion sur la vocation de l'Office du Tourisme, je relèverai peut-être une contradiction entre la volonté internationale de Besançon affirmée à travers le CLA et à travers TEMIS maintenant et la faiblesse de la réponse par l'Office du Tourisme en matière de visites bilingues : possibilité de faire visiter la ville en allemand à des Allemands, en anglais à des Anglais. On honore Courbet, demain on honorera Victor Hugo, il faudra vraiment l'honorer au moins en deux ou trois langues.

M. LE MAIRE : Même en japonais !

M. DINTROZ : A-t-on le droit de remercier nommément un de vos adjoints, Monsieur le Maire ? Je ne connais pas bien le règlement, c'est pour remercier...

M. LE MAIRE : Remercier n'étant pas une attaque personnelle, allez-y !

M. DINTROZ : C'est pour remercier M. CHRISTELLE sur les précisions qu'il vient de m'apporter et aussi de voir qu'il a compris le problème alors qu'il est là depuis très peu de temps et je lui souhaite plein succès.

M. LE MAIRE : Vous voyez que c'est bien d'être gentil, il faut que vous ayez un petit peu l'habitude de cette assemblée, vous allez vous y faire !

M. DINTROZ : On n'est pas opposant systématique mais on peut quand même de temps en temps dire ce qu'on pense.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. CHRISTELLE : Il y a un point sur lequel je n'ai pas répondu à M. DINTROZ, c'est qu'au niveau de Besançon Congrès, on l'a déjà expliqué au Conseil Municipal mais vous n'étiez pas encore des nôtres, l'année 2000 a été une année phare, symbolique et les congrès n'ont pas choisi Besançon, ils ont choisi d'autres thèmes si vous voulez. Par contre, je vous garantis et vous le verrez en 2001, le carnet de Besançon Congrès est très bien rempli, au-delà de nos espérances.

M. LE MAIRE : Merci de ces précisions».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité et autorise M. le Maire à signer l'avenant à intervenir.

M. CHRISTELLE, Président de l'OTSI, ne prend pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.